

D.2016.10.19.4.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 19 Octobre 2016

4 - STRATEGIE MOBILITES

4.10 - Dispositif global pour le renforcement des relations entre le SMTC-Tisséo et le monde universitaire toulousain

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M.Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Associer le monde de l'Enseignement Supérieur toulousain à l'action du SMTC-Tisséo

Le SMTC-Tisséo établit régulièrement des conventions de partenariat avec le monde de l'Enseignement afin de répondre à des besoins ponctuels (Université Toulouse 1 Capitole, Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, Sciences Po Toulouse, Lycée des Arènes,...).

Le renforcement des relations et des partenariats entre le SMTC-Tisséo et des établissements de l'Enseignement Supérieur présents sur son ressort territorial (ex Périmètre des Transports Urbains) apparaît comme une opportunité réelle de profiter pleinement de « l'écosystème toulousain ».

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le processus de concertation et de construction partenariale, essence du Projet Mobilités 2020-2025-2030, ainsi que dans la dynamique de dépassement des logiques institutionnelles - en associant plus avant certains partenaires locaux sur lesquels le SMTC-Tisséo pourrait utilement s'appuyer (Conseils de développement, Comité d'Orientation des Transports Métropolitains, comité technique et partenarial Toulouse Aerospace Express,...).

Cette collaboration renforcée permet de valoriser l'action du SMTC-Tisséo, de partager les enjeux d'une politique publique Mobilité de qualité, d'alimenter la stratégie globale Mobilités et le projet Toulouse Aerospace Express et ainsi d'améliorer le service global à l'utilisateur et son expérience voyageur sur le réseau.

Plusieurs établissements d'Enseignement Supérieur toulousains pourraient être associés au processus de prise de décision du SMTC-Tisséo, notamment l'Université Toulouse 1 Capitole et la Toulouse School of Economics, l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, l'Institut National Polytechnique de Toulouse ou encore Sciences Po Toulouse.

Etablir des conventions cadre avec des établissements toulousains d'Enseignement Supérieur

Le SMTC-Tisséo propose d'accompagner des pôles universitaires et leur projet pédagogique, à travers différents formats de collaboration, permettant de contribuer à l'exercice des missions du SMTC-Tisséo et d'offrir aux étudiants la possibilité de travailler sur des problématiques d'actualité réelles ; le SMTC-Tisséo bénéficiant en retour de la restitution des productions réalisées.

Plusieurs axes de travail, notamment à déployer dans l'optique de la conduite du projet Mobilités 2020-2025-2030 et du projet Toulouse Aerospace Express, pourront générer une dynamique d'implication du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- 1 – Quels apports sur la mobilité des usagers ?
- 2 – Quels apports sur le développement économique des territoires ?
- 3 – Quels apports sur le développement urbain des territoires ?
- 4 – Quels apports sur la requalification des espaces publics et sur le patrimoine ?
- 5 – Quels apports sur la qualité de vie et l'environnement ?
- 6 – Quels apports sur le lien social ?
- 7 – Quels apports en termes de solidarité territoriale ?
- 8 – Quels apports en termes d'innovation et d'expérience usager ?
- 9 – Quels apports en termes de concertation, de communication ?
- ...

Plusieurs formats de collaboration sont proposés :

- Stages

Accueil de stagiaires au SMTC.

- Alternance

Accueil d'étudiants en formation en alternance au SMTC

- Etudes ponctuelles spécifiques

Etudes encadrées par le SMTC et permettant aux étudiants de travailler en collectif

- Ateliers « projet collectif »

Impulsion et accompagnement de travaux inter-universités produisant des diagnostics et des recommandations au SMTC

- Thèses et expérimentations (en option selon enveloppe budgétaire)

Suivi de thèses (doctorants) et accompagnement d'expérimentations

En complément, la mise à disposition d'agents du SMTC pour donner des cours de Travaux Dirigés pour les besoins des formations universitaires pourra être envisagée dans un cadre autre et approprié.

Il convient dès lors d'établir des conventions cadre fixant les modalités de mise en œuvre de ces partenariats ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties.

Afin de favoriser la mise en œuvre du projet pédagogique, le SMTC-Tisséo s'engage à verser une participation financière, en cohérence avec un plafond annuel de 20 000 € par an fixé sur la période 2017-2020 dédié à l'accompagnement par le SMTC-Tisséo d'établissements d'Enseignement Supérieur.

Vers un Comité Scientifique

Suite à la formalisation des différents partenariats, un comité scientifique pourrait être proposé (tel qu'indiqué dans le Dossier de Maîtrise d'Ouvrage du débat public Toulouse Aerospace Express).

La culture de la concertation développée par le SMTC-Tisséo lui permet d'être pleinement en capacité de piloter la création et le suivi d'une telle instance.

Un Comité Scientifique, en tant que lieu d'expertise et de débats, permettrait au SMTC-Tisséo de s'appuyer sur des personnes ressources, en capacité de contribuer à l'exercice des missions du SMTC-Tisséo, notamment à la conduite du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et aux enjeux du territoire.

Ce comité serait composé, dans un premier temps, de représentants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche toulousains, notamment l'Université Toulouse 1 Capitole et la Toulouse School of Economics, l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, l'Institut National Polytechnique de Toulouse ou encore Sciences Po Toulouse.

Le présent comité est créé dans le souci d'une insertion réussie dans le paysage de la concertation dans l'agglomération toulousaine.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161026-20161019-4-10D- DE Date de télétransmission : 26/10/2016 Date de réception préfecture : 26/10/2016

Le Comité Scientifique s'intéressera aux questions relevant de la compétence du SMTC, en veillant à ne pas empiéter sur celles relevant des structures de participation et de dialogue déjà existantes.

Il aura à travailler plus particulièrement sur les aspects territoire, prospective et nouveaux usages de la Mobilité, sans préjudice des réflexions engagées dans d'autres périmètres de discussion, mais dans l'optique de les alimenter le SMTC-Tisséo en éléments et données à la fois transversaux (selon les domaines d'expertise des établissements), co-construits et partagés en matière de Mobilité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le dispositif global proposé de renforcement des relations entre le SMTC-Tisséo et le monde universitaire toulousain et d'autoriser le Président à signer des conventions cadre avec les établissements concernés.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le dispositif global pour le renforcement des relations entre le SMTC-Tisséo et le monde universitaire toulousain.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer des conventions cadre avec des établissements de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE 3 : DIT que la signature de chaque convention cadre avec un établissement d'Enseignement Supérieur fera l'objet d'une délibération.

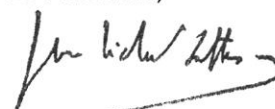
ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront inscrits au budget des années 2017, 2018, 2019 et 2020.

ARTICLE 5 : AUTORISE la création d'un Comité Scientifique rassemblant des acteurs de l'enseignement supérieur toulousain.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Convention cadre n° 2016-885**entre le SMTC-Tisséo et X relative aux modalités de collaboration entre le SMTC-Tisséo et X**

Entre les soussignés :

D'une par

X, sis X, et représenté par X, dûment habilité à signer la présente convention,

Ci-après désigné par les termes « X »,

Et

D'autre part

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération n° 2016.10.19.4.10

Ci-après désigné par les termes « SMTC-Tisséo »,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

X propose un projet pédagogique relatif au transport public urbain et souhaite apporter sa contribution à la gestion des déplacements de l'aire métropolitaine toulousaine.

Le SMTC-Tisséo souhaite engager davantage de partenariats avec les pôles universitaires toulousains présents sur le PTU, notamment dans le cadre du processus de concertation et de construction partenariale du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et afin de dépasser les logiques institutionnelles en associant plus avant certains partenaires locaux.

Renforcer ses liens avec X permet au SMTC-Tisséo de partager les enjeux d'une politique publique Mobilité de qualité, d'alimenter sa stratégie globale Mobilités et ainsi d'améliorer le service global à l'utilisateur.

Le SMTC-Tisséo se propose d'accompagner des universités et leur projet pédagogique, à travers différents formats de collaboration (stages, alternance, thèses, expérimentations, études, ateliers,...) leur permettant de contribuer à l'exercice des missions du SMTC-Tisséo et d'offrir à leurs étudiants la possibilité de travailler sur des problématiques d'actualité réelles.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161026-20161019-4-10D- DE Date de télétransmission : 26/10/2016 Date de réception préfecture : 26/10/2016

Pour ce faire, un partenariat entre le SMTC-Tissé et X est proposé.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention prévoyant un cadre général a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le SMTC-Tissé et X.

Article 2 – Contenu du projet pédagogique

Plusieurs axes de travail, en lien avec la conduite du projet Mobilités 2020-2025-2030 notamment, sont envisagés :

- Quels apports sur la mobilité des usagers ?
- Quels apports sur le développement économique des territoires ?
- Quels apports sur le développement urbain des territoires ?
- Quels apports sur la requalification des espaces publics et sur le patrimoine ?
- Quels apports sur la qualité de vie et l'environnement ?
- Quels apports sur le lien social ?
- Quels apports en termes de solidarité territoriale ?
- Quels apports en termes d'innovation ?
- Quels apports en termes de concertation, de communication ?

Plusieurs formats de collaboration sont envisagés :

- Stages
Accueil de stagiaires au SMTC-Tissé
- Alternance
Accueil d'étudiants en formation en alternance au SMTC-Tissé
- Etudes ponctuelles spécifiques
Etudes encadrées par le SMTC-Tissé et permettant aux étudiants de travailler en collectif
- Ateliers « projet collectif »
Impulsion et accompagnement de travaux inter-universités produisant des diagnostics et des recommandations au SMTC-Tissé
- Thèses et expérimentations (en option selon enveloppe budgétaire)
Suivi de thèses (doctorants) et accompagnement d'expérimentations

En complément, la mise à disposition d'agents du SMTC pour donner des cours de Travaux Dirigés pour les besoins des formations universitaires pourra être envisagée dans un cadre autre et approprié.

Article 3 - Engagements des parties

Article 3.1 : Engagements du SMTC :

- Présentation par le SMTC-Tisséo du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et ses enjeux
- Accompagnement par le SMTC des projets réalisés en collaboration
- Co-encadrement des projets réalisés en collaboration

Article 3.2 : Engagements de X

- Réalisation, présentation et co-encadrement projets réalisés en collaboration
- Restitution et présentation des travaux issus des projets réalisés en collaboration

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois à compter de la signature de la présente par la dernière partie.

Article 5 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention, telle l'intégration d'un signataire complémentaire, fera l'objet d'un avenant signé par chacune des parties.

Article 6 - Participation financière

Afin de favoriser la mise en œuvre du projet pédagogique, le SMTC-Tisséo s'engage à verser une participation financière, en cohérence avec le plafond annuel de 20 000 € par an fixé sur la période 2017-2020 dédié à l'accompagnement par le SMTC-Tisséo d'établissements d'Enseignement Supérieur.

Article 7 - Recours

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

Les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de non règlement par accord à l'amiable des litiges nés de l'interprétation ou l'exécution de la convention, le Tribunal Administratif de Toulouse sera compétent.

Article 8 - Résiliation

En cas d'inexécution ou de manquement(s) grave(s) et/ou répété(s) de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par la Partie qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, 8 jours après mise en demeure de se conformer aux dispositions de la présente convention, adressée dans les mêmes formes, et restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

Il est toutefois indiqué que les Parties devront respecter leurs engagements jusqu'à la date effective de résiliation.

Fait, à.... le...

En trois exemplaires originaux...

Le Président du SMTC,

XXX

Jean-Michel LATTES

XXX

MODELE